

**NOTE D'INFORMATION N° 000016 /MINFOPRA du 07 OCT 2020**

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative informe l'opinion publique qu'il circule en ce moment dans les réseaux sociaux, un faux arrêté référencé : « **arrêté n° 008796/MINFOPRA du 06 octobre 2020 portant ouverture d'un deuxième centre pour les concours précédemment connus comme concours à centre unique (Yaoundé) pour faciliter aux camerounais du grand nord de composer à Garoua** ».

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative dément **formellement** cette information émanant des personnes de mauvais aloi dont certaines déjà identifiées, ont été mises à la disposition des forces de l'ordre pour les diligences nécessaires.

Face à cette énième tentative d'escroquerie, le Ministre appelle les usagers de la fonction publique à plus de vigilance et de collaboration, afin que les auteurs et complices de tels agissements soient punis conformément à la réglementation en vigueur.

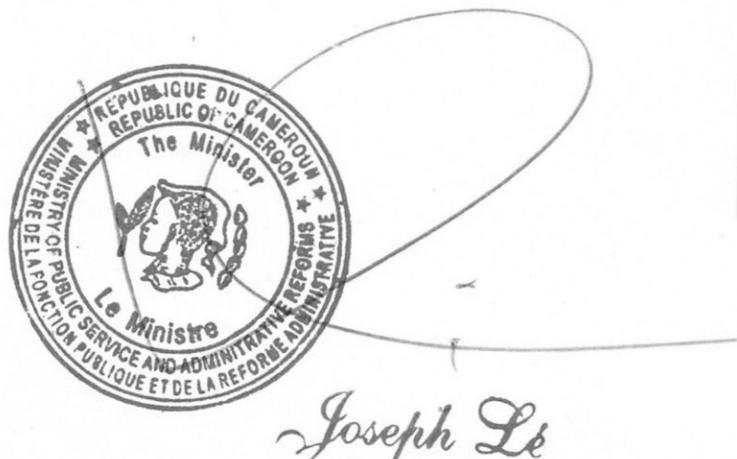
Il rappelle en outre aux candidats que, les centres d'examen pour chaque concours ayant été publiés par les arrêtés y relatifs, les sites de déroulement des épreuves écrites leur seront communiqués comme d'usage par voie de communiqué radio-presse, via le site internet et la page Facebook du MINFOPRA, respectivement aux adresses suivantes :

- [www.minfopra.gov.cm](http://www.minfopra.gov.cm) ;
- [www.facebook.com.ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative237](https://www.facebook.com/ministère.de.la.Fonction.Publique.et.de.la.Réforme.Administrative237) .

S'agissant des épreuves orales, elles se dérouleront comme récemment annoncé à la fois par visioconférence dans les délégations régionales du MINFOPRA et en présentiel à Yaoundé, au choix des candidats et selon les modalités qui leur seront communiquées par les mêmes canaux que ceux déclinés ci-dessus.

**Ampliations :**

- MINFOPRA/CELCOM pour large diffusion ;
- MINFOPRA/Site web ;
- CRTV Radio ;
- SOPECAM ;
- Archives/Chrono ;
- Affichage.



The Minister  
Le Ministre  
Joseph Lé